

## **Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Quarante-deuxième session**  
**Genève, 28 février – 4 mars 2022**

### **FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES : NOTE D'INFORMATION SUR LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET LES DEMANDES D'ASSISTANCE FINANCIÈRE**

*Document établi par le Secrétariat*

Le présent document contient les informations qui doivent être communiquées au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") au sujet du fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées (ci-après dénommé "Fonds"). Les règles applicables en la matière figurent dans l'annexe du document WO/GA/32/6, que l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvée lors de sa trente-deuxième session en septembre 2005 et modifiée ultérieurement à sa trente-neuvième session en septembre 2010.

L'article 6.f) des règles applicables prévoit ce qui suit :

- "f) Avant chaque session du comité, le Directeur général de l'OMPI communique aux participants une note d'information indiquant :
  - "i) le relevé des contributions volontaires versées au Fonds à la date de la rédaction du document;
  - "ii) l'identité des donateurs (à l'exception de ceux qui auront expressément demandé l'anonymat);
  - "iii) le montant des ressources disponibles compte tenu des sommes déboursées;

- “iv) la liste des personnes ayant bénéficié d’une assistance au titre du Fonds depuis le document d’information précédent;
- “v) les personnes admises au bénéfice d’une assistance qui se sont désistées;
- “vi) le montant alloué à chaque bénéficiaire; et
- “vii) une description suffisamment circonstanciée des personnes ayant présenté une demande d’assistance pour la session suivante.

“Ce document est en outre adressé nominativement aux membres du Conseil consultatif pour examen et délibération”.

Le présent document constitue la trente-quatrième note d’information de cette nature, telle que requise par décision de l’Assemblée générale de l’OMPI. L’information qui doit être communiquée aux participants de la quarante-deuxième session du comité se présente comme suit :

Relevé des contributions volontaires versées au Fonds à la date du 4 février 2022 et nom du donateur

86 092,60 francs suisses (soit l’équivalent de 500 000 couronnes suédoises à cette date) versés le 7 novembre 2006 par le Swedish International Biodiversity Programme (SwedBio/CBM);

31 684 francs suisses (soit l’équivalent de 20 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2006 par le Gouvernement français;

29 992,50 francs suisses (soit l’équivalent de 25 000 dollars É.-U. à cette date) versés le 27 mars 2007 par la Fondation Christensen;

150 000 francs suisses versés le 8 juin 2007 par l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

5965,27 francs suisses (soit l’équivalent de 5000 dollars É.-U. à cette date) versés le 14 août 2007 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud-africain;

98 255,16 francs suisses (soit l’équivalent de 60 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2007 par le Gouvernement norvégien;

100 000 francs suisses versés le 7 février 2008 par l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

12 500 francs suisses (soit l’équivalent de 13 441 dollars É.-U. à cette date) versés le 25 mars 2011 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud-africain;

500 francs suisses (soit l’équivalent de 573 dollars É.-U. à cette date) versés le 10 mai 2011 par un donateur anonyme;

89 500 francs suisses (soit l’équivalent de 100 000 dollars australiens à cette date) versés le 20 octobre 2011 par le Gouvernement australien;

- 15 000 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement australien<sup>1</sup>;
- 4694,40 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement néo-zélandais;
- 37 835 francs suisses versés le 28 février 2017 par le Gouvernement australien;
- 18 268,75 francs suisses (soit l'équivalent de 25 000 dollars canadiens à cette date) versés le 27 mars 2019 par le Gouvernement canadien;
- 16 227,93 francs suisses (soit l'équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 6 novembre 2019 par le Gouvernement finlandais; et
- 16 158,98 francs suisses (soit l'équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 9 décembre 2019 par le Gouvernement allemand<sup>2</sup>.

Montant total des contributions volontaires portées au crédit du Fonds à la date du 4 février 2022 : 711 892,37 francs suisses.

#### Montant des ressources disponibles

- montant disponible au 4 février 2022, y compris les frais et intérêts bancaires : 20 574,53 francs suisses;
- montant engagé au 4 février 2022 : néant;
- montant disponible moins montant engagé au 4 février 2022 : 20 574,53 francs suisses.

#### Liste des personnes ayant bénéficié d'une assistance au titre du Fonds ou ayant été admises au bénéfice d'une assistance depuis la dernière note d'information<sup>3</sup> :

Le Conseil consultatif du Fonds a admis<sup>4</sup> les personnes suivantes au bénéfice d'une assistance en vue de leur participation à la quarante et unième session du comité (dans l'ordre de priorité) :

M. Ndiaga SALL  
Nationalité : Sénégal  
Adresse postale : Dakar (Sénégal)  
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : Enda Santé  
Siège de l'observateur accrédité : Dakar (Sénégal)

M. Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO  
Nationalité : Équateur  
Adresse postale : Quito (Équateur)  
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :  
Call of the Earth/*Llamado de la Tierra*  
Siège de l'observateur accrédité : Cuzco (Pérou)

<sup>1</sup> 782,22 francs suisses ont été remboursés au Gouvernement australien le 2 septembre 2013, conformément aux conditions convenues d'un commun accord concernant l'utilisation de la contribution versée par celui-ci.

<sup>2</sup> 16 158,98 francs suisses ont été remboursés au Gouvernement allemand le 8 janvier 2021, conformément aux conditions convenues d'un commun accord concernant l'utilisation de la contribution versée par celui-ci.

<sup>3</sup> Voir le document WIPO/GRTKF/IC/41/INF/4 daté du 13 juillet 2021.

<sup>4</sup> Voir l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/40/INF/6 daté du 20 juin 2019.

Conformément à l'article 5.e) du règlement du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI<sup>5</sup>, les dépenses qui doivent être couvertes par le Fonds visent à permettre aux participants admis au bénéfice d'une assistance financière de voyager et d'assister physiquement aux séances.

En ce qui concerne la quarante et unième session, seuls les coordonnateurs de groupes ont été autorisés à assister physiquement à la session en raison de la pandémie de COVID-19<sup>6</sup>.

En ce qui concerne la quarante-deuxième session, en raison de la pandémie de COVID-19 qui entraîne des restrictions de voyages et des mesures particulières, le Fonds n'est pas en mesure d'accorder une assistance financière aux deux demandeurs recommandés.

S'agissant de la mise en œuvre de la recommandation de financement faite par le Conseil consultatif du Fonds à propos des deux demandeurs recommandés, le Secrétariat croit comprendre que la recommandation que le Conseil du Fonds a adoptée à ce moment-là a implicitement été prise en vue de la première des prochaines sessions du comité à laquelle les demandeurs recommandés seraient autorisés, en tant qu'observateurs, à participer physiquement, et à laquelle ils pourraient se rendre en personne compte tenu des restrictions de voyage et des mesures mises en place dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Les deux demandeurs recommandés se verront par conséquent accorder une assistance financière, conformément au règlement du Fonds et sous réserve de fonds disponibles, en vue de leur participation à la session en question.

Montant versé en raison du report de la quarante et unième session du comité<sup>7</sup> :

M. Ndiaga SALL : 552,85 francs suisses<sup>8</sup>

M. Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO : 549,95 francs suisses<sup>9</sup>

Montant versé en vue de la quarante et unième session du comité :

Aucun versement.

Montant versé en vue de la quarante-deuxième session du comité :

Aucun versement.

Liste des personnes ayant demandé une assistance (dans l'ordre alphabétique)

M. Hamadi AG MOHAMED ABBA

Nationalité : Mali

Adresse postale : Tombouctou (Mali)

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : ADJMOR

Siège de l'observateur accrédité : Tombouctou (Mali)

M. Agoussou Marcellin AIGBE

<sup>5</sup> Annexe du document WO/GA/32/6, modifiée ultérieurement par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session en septembre 2010. Le règlement figure également dans l'annexe I du document WIPO/GRTKF/IC/41/3.

<sup>6</sup> Voir le document WIPO/GRTKF/IC/41/3 daté du 13 juillet 2021.

<sup>7</sup> Voir le document WIPO/GRTKF/IC/41/INF/4 daté du 13 juillet 2021.

<sup>8</sup> Frais d'annulation de vol.

<sup>9</sup> Id.

Nationalité : Bénin  
Adresse postale : Cotonou (Bénin)  
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :  
Jeunesse Sans Frontières Bénin  
Siège de l'observateur accrédité : Cotonou (Bénin)

M. Nelson DE LEÓN KANTULE  
Nationalité : Panama  
Adresse postale : Panama (Panama)  
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :  
Asociación Kunas Unidos por Napguana (KUNA)  
Siège de l'observateur accrédité : Corregimiento Vista Alegre (Arraijan) (Panama)

M. Vainqueur KALAFULA LUSU-YULULU  
Nationalité : République démocratique du Congo  
Adresse postale : Cyangugu (Rwanda)  
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :  
*Regroupement des Mamans de Kamituga* (REMAK)  
Siège de l'observateur accrédité : Kamituga (Rwanda)

Mme June LORENZO  
Nationalité : États-Unis d'Amérique  
Adresse postale : Paguete (Nouveau-Mexique, États-Unis d'Amérique)  
Nom de l'observateur accrédité : Conseil international des traités indiens  
Siège de l'observateur accrédité : San Francisco (Californie, États-Unis d'Amérique)

M. Jafarou MALAM KOSSAO  
Nationalité : Niger  
Adresse postale : Niamey (Niger)  
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : *Bal'lame*  
Siège de l'observateur accrédité : Niamey (Niger)

M. Fidèle MBILIZI MUTIMANWA  
Nationalité : République démocratique du Congo  
Adresse postale : Goma (République démocratique du Congo)  
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : Ligue nationale des  
Associations autochtones pygmées du Congo  
Siège de l'observateur accrédité : Goma (République démocratique du Congo)

M. Musa Usman NDAMBA  
Nationalité : Cameroun  
Adresse postale : Bamenda (Cameroun)  
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : Mbororo Social Cultural  
Development Association (MBOSCUDA)  
Siège de l'observateur accrédité : Yaoundé (Cameroun)

Mme Jennifer TAULI CORPUZ  
Nationalité : Philippines  
Adresse postale : Quezon (Philippines)  
Nom de l'observateur accrédité : Tebtebba Foundation – Centre international des peuples  
autochtones pour la recherche en matière de politiques et pour l'éducation  
Siège de l'observateur accrédité : Baguio (Philippines)

Dans la mesure où la dernière recommandation en date du Conseil consultatif ne sera pas mise en œuvre jusqu'à la première des sessions du comité à laquelle les deux demandeurs recommandés seront autorisés, en tant qu'observateurs, à assister

physiquement, et à laquelle ils pourront se rendre compte tenu des restrictions de voyage et des mesures en place dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le Secrétariat a invité le comité à ne pas procéder à l'élection du Conseil consultatif du Fonds à la présente session (voir le document WIPO/GRTKF/IC/42/3).

Les demandes d'assistance financière qui précèdent seront examinées dès que le Conseil consultatif du Fonds siégera conformément au règlement du Fonds.

*Le comité est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[Fin du document]